

**ORGANISME DE MISE EN ŒUVRE
DU MILLENNIUM CHALLENGE
ACCOUNT-TOGO (OMCA-TOGO)**

**PLAN D'ENGAGEMENT DES
PARTIES PRENANTES (PEPP)**

PROGRAMME THRESHOLD DU TOGO

JUIN 2022



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

Informations sur le document :

Intitulé	Informations
Reference du Document	Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du programme Threshold du Togo.
Responsable du Document	BANKATI Bolagbédé, OMCA-Togo
Début d'élaboration	05 avril 2022 et partage du plan de développement avec Peter Zara et Sergio Rodriguez
Date de présentation au staff	12 mai 2022 dans la salle de réunion de OMCA-Togo
Réunions d'adoption avec parties prenantes	31 mai 2022 au siège de OMCA-Togo
Date d'envoi à MCC	02 juin 2022, Peter Zara, ESP MCC & Sergio Rodriguez de Integra
Dernière date de sauvegarde	16 juin 2022
Nom du Fichier	Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

Historique du document

Version	Date d'envoi	Modifications
<i>Draft</i>	05-05-2022	Version initiale
Draft 1	19-05-2022	Version avec les modification manquantes
Draft 2	30-05-2022	Harmonisation des observations de Peter Zara et Sergio Rodriguez
Finale	02-06-2022	Finalisation avec la séance de concertation avec les parties prenantes

Approbation du document

Fonction	Nom et prénom	Signature	Date
Directeur Général	BOUGONOU N'gname Jeanne		16 06 2022
Directeur de la Performance Environnementale et Sociale OMCA-Togo	BANKATI Bolagbédé		17 05 2022
Directeur projet TIC	BOUYO Piyabélan		31 05 2022
Directeur LRAP	TOBI Kossigan		31 05 2022
Directeur passation des Marches -OMCA-Togo	AMETEPE Etsè		31 05 2022
Chargé de communication, et collaboration avec les parties prenantes	DJAYOURI Noulo- Kmey Cathérine		31 05 2022
Directeur Suivi-Evaluation et Analyse Economique	LOUKA Masséti		31 05 2022
Directeur Genre et Inclusion Sociale	AGBO Yawo		31 05 2022

Résumé

Le présent plan d'engagement des parties prenantes pour OMCA-Togo est un outil opérationnel qui a pour objectif de garantir une participation constructive et une forte appropriation du processus de mise en œuvre par les parties prenantes composées des populations bénéficiaires, les ministères principaux, les opérateurs, les consultants, les agences gouvernementales qui interviennent dans l'exécution des activités des projets du Threshold. Il permet également d'assurer une bonne participation des parties prenantes et contribue à promouvoir un meilleur résultat du programme pour tous les intervenants notamment l'Entité gouvernementale mise en œuvre (OMCA-Togo) et les bénéficiaires du programme Seuil ainsi que toutes autres personnes ou institutions pouvant influencer ou impacter la validation des livrables ou la mise en œuvre des activités et le déroulement des opérations de terrain du projet. Enfin, il décline le cadre d'analyse des responsabilités des PP identifiées, les ressources nécessaires, les besoins des PP, la stratégie de communication et de divulgation de l'information pour une mobilisation optimale des PP concernées par le programme Seuil.

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	7
2	CLARIFICATION DE CONCEPTS UTILISES DANS LE DOCUMENT	8
3	APERÇU SUR LE PROGRAMME THRESHOLD (SEUIL) DU TOGO	9
3.1	Projet de Technologies de l'information et de la communication (TIC)	9
3.2	Projet de Réforme foncière	12
4	OBJECTIFS ET UTILITE OPERATIONNELLE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)	13
4.1	Objectifs du Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)	13
5	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	15
5.1	Institutions Publiques.....	15
5.2	Organisations non-gouvernementales (ONG) et le secteur privé.....	16
5.3	Organisations internationales.....	17
6	ANALYSE DE L'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROGRAMME THRESHOLD	18
6.1	Besoins des parties prenantes.....	23
6.1.1	Besoins des parties prenantes dans le secteur des TIC.....	24
6.1.2	Besoins des parties prenantes dans le secteur du foncier	25
6.2	Résumé des activités antérieures des parties prenantes	26
7	STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	28
7.1	Stratégie de communication avec les parties prenantes	29
7.2	Calendrier des activités pour la mobilisation des parties prenantes.....	30
7.2.1	Divulgence de l'information et consultations publiques.....	32

7.2.2	Alternatives pour la divulgation des informations	33
7.2.3	Stratégie pour les consultants du programme Threshold.....	34
7.2.4	Engagement sur les aspects genres et inclusion sociale	37
7.2.5	Engagement par rapport aux aspects environnementaux et sociaux du programme Seuil..	38
7.2.6	Engagement avec les parties prenantes bénéficiaires de base	39
7.2.7	Ressources et responsabilités des parties prenantes	40
7.2.8	Tenue des registres et documentation.....	41
8	CADRE DE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES OU DES GRIEFS (MGP/MGG).....	41
9	CONCLUSION	42
	Annexe 1 : Fiche d'identification des parties prenantes et leur intérêt au programme Seuil	44
	Annexe 2 : Outil pour enregistrer l'importance et l'influence des parties prenantes	45
	Annexe 3: MESSAGES clés du projet LRAP	46

1 INTRODUCTION

Le gouvernement de la République du Togo (GdT) et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé un accord de programme Threshold (Seuil) d'un montant de 35 millions de dollars (soit environ 20 milliards de FCFA) en février 2019, sur une période de quatre (04) ans d'exécution. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté par la croissance économique, en améliorant l'accès aux services de Technologies de l'information et de la communication (TIC) et en clarifiant les droits fonciers coutumiers élargissant ainsi l'accès à la terre pour tous.

Dans la mise en œuvre de ce programme Seuil, des procédures à observer sont indispensables pour l'atteinte des résultats attendus des impacts et effets des deux projets. Outre le système de gestion environnementale et sociale (SGES), un plan d'implication des parties prenantes est essentiel dans le cadre de l'exécution des projets et des activités qui en découlent. A cet effet, le présent plan d'engagement des parties prenantes s'inscrit non seulement dans le contexte des procédures de MCC en matière de normes de durabilité environnementale et sociale mais aussi en observation des directives et politiques de la Société financière internationale (SFI). Ces dernières (normes) décrivent l'engagement des parties prenantes comme étant la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets TIC et LRAP.

Le plan d'engagement des parties prenantes est un outil indispensable pour l'exécution optimale des activités du programme et l'ensemble des opérations communautaires. L'engagement des parties prenantes est un processus systématique qui fait intervenir dans le contexte du programme Threshold l'analyse des parties prenantes, la planification de la participation des parties prenantes, la divulgation et la diffusion des informations relatives à l'exécution du programme, la consultation et la participation des différents intervenants, les mécanismes de recours, et la présentation des rapports aux communautés sur les impacts (positifs et négatifs) dans l'exécution des projets ainsi

que les différentes étapes de mise en œuvre. Dans cet outil, les rôles et responsabilités de chaque partie prenante sont précises dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

La Norme de Performance N°1 relative à l'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux invite également à des communications entre l'Entité de mise en œuvre du Threshold, son personnel et les communautés locales directement touchées par les activités à exécuter. Pour cette raison, il est indispensable de concevoir un bon système de gestion, adapté à la taille et à la nature des opérations et des projets dans le but de promouvoir une performance environnementale et sociale solide et améliorer ainsi les résultats attendus des interventions des deux projets (LRAP & TIC). Le PEPP met en place un ensemble d'outils permettant à l'Unité de gestion (OMCA-Togo) de développer et maintenir des relations avec les parties prenantes impliquées aux différentes étapes du processus de mise en œuvre du programme Seuil du Togo.

Ce PEPP favorisera la transparence dans l'appropriation par tous les acteurs du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Il présente une démarche qui permettra une implication active et éclairée des parties prenantes et permettra de prendre en compte leur contribution à toutes les étapes d'exécution du programme.

Le PEPP comporte trois annexes. L'annexe 1 présente la fiche d'identification des parties prenantes. L'annexe 2 présente l'outil permettant d'enregistrer l'importance et l'influence des parties prenantes. L'annexe 3 comprend les messages clés du projet LRAP. Une annexe similaire des messages clés du projet TIC sera produite et incluse dans le PEPP.

2 CLARIFICATION DE CONCEPTS UTILISES DANS LE DOCUMENT

Partie prenante : toute personne, groupe de personnes ou organisation/institution ayant un intérêt dans un projet à l'instar des communautés locales, les personnes travaillant ou les employés du projet, autorités communales, administration territoriale déconcentrée et centrale, les ONG, les

autorités religieuses, les médias, les entreprises privées, les consultants, les organismes nationaux, etc.

Engagement des parties prenantes : étape fondamentale lors du développement de tout projet qui vise à assurer dialogue permanent avec les personnes et entités concernées directement et indirectement par un projet, afin que ce dernier soit compris et accepté tout au long de sa durée de vie.

3 APERÇU SUR LE PROGRAMME THRESHOLD (SEUIL) DU TOGO

En 2017, le Togo a bénéficié de l'accompagnement du Gouvernement américain qui a permis de réaliser une étude sur les lacunes et contraintes à la croissance économique et à l'investissement privé du pays¹. A l'issue de cette étude, les besoins de développement du Togo se sont révélés liés à l'amélioration dans le secteur des TIC et du foncier. Ces deux leviers permettront d'assurer la productivité agricole et la sécurité foncière et de mettre en valeur les technologies de l'information pour booster les affaires. Cet état des lieux en matière de défis pour le pays a abouti à un projet d'assistance des Etats Unis d'Amérique au gouvernement togolais. Ainsi, les principaux résultats tels sont synthétisés dans le tableau ci-dessous font ressortir trois contraintes majeures. Ce sont le foncier, les Technologies de l'Information et de la Communication et la fiscalité. Le Threshold est un appui technique et financier qui permettra à l'Unité de gestion mise en place de maîtriser les procédures du MCC en matière de transparence, de redevabilité, mais aussi de mettre en œuvre des méthodologies innovantes sur des sites pilotes. Le programme Threshold comporte deux volets dont le volet TIC et le volet LRAP et se présente comme suit :

3.1 Projet de Technologies de l'information et de la communication (TIC)

¹ Analyse des contraintes à la croissance et à l'investissement privé pour le Millennium challenge corporation, 2017, (document disponible auprès de la cellule MCA et à OMCA-Togo), Lomé

L'objectif global du projet TIC du programme Threshold (Seuil) du MCC au Togo est de renforcer la croissance économique et la réduction de la pauvreté au Togo en améliorant l'accès à des services TIC de haute qualité et à des prix raisonnables. De façon spécifique, les objectifs assignés au projet TIC servants d'indicateurs de mesure sont :

Objectif 1 - Renforcer les autorités et acteurs publics du secteur. Le projet TIC entend contribuer à opérer les changements réglementaires et économiques nécessaires afin de permettre la digitalisation progressive du pays et de renforcer les capacités des acteurs locaux tant sur le plan des compétences de leur personnel que sur la qualité de leur management. Ce levier a pour vision de favoriser l'innovation et de promouvoir une concurrence loyale et effective sur le marché.

Objectif 2: Accroître l'accès aux TIC. Dans la vision de l'Etat togolais, accroître l'accès de la population aux TIC passe par le soutien au MENTD et les structures Agence Togo digital (ATD) qui met en œuvre le Fonds de transformation digitale (FTD) avec sa sous-branche le Fonds pour le service universel (FSU), la Société d'infrastructures numérique (SIN) dans la définition et la mise en œuvre d'une PMO capable de faire progresser les capacités de réussite des projets et ainsi à contribuer à leur opérationnalisation y compris par la définition des spécifications de projets pilotes qui seront lancés et accompagnés d'un plan de continuité pouvant être exploité pour procéder, à l'occasion, à une levée de financement pour t assurer la pérennité des projets pilotes implémentés.

Objectif 3 - Accroître la concurrence sur le marché. La concurrence est essentielle pour fournir un service de haute qualité et à des prix abordables aux consommateurs. Pour obtenir de la qualité et de meilleurs tarifs, il est essentiel d'investir davantage dans les infrastructures et dans l'ensemble de la chaîne de valeur des TIC, tout en soutenant une régulation opérationnelle et efficace chargée de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs.

Objectif 4 - Appui aux politiques de développement des usages TIC. Ces politiques facilitent l'accès aux téléphones mobiles viendront en soutien à l'opération West Africa Unique

Identification for Régionale Intégration and Inclusion (WURI) financée par la Banque mondiale au Togo concernant le développement d'un système d'identification unique (fID) fondamental.

Ces objectifs sont d'améliorer l'accès à des services TIC de haute qualité et à des prix raisonnables au Togo grâce à une concurrence accrue entre les fournisseurs de services TIC du secteur, une réglementation efficace et indépendante, et des investissements ciblés et des mesures visant à augmenter le service dans des zones peu rentables et le développement de l'utilisation des TIC.

La convention MCC prévoit quatre (04) grandes activités dans le cadre du projet de TIC. Elles sont structurées autour de 4 objectifs à savoir :

- renforcer les autorités et acteurs publics du secteur
- accroître l'accès aux TIC
- accroître la concurrence sur le marché
- appuyer les politiques de développement des usages des TIC.

Les activités de ce projet se résument comme suit :

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le MCC exige l'engagement des partenaires (parties prenantes) tels que OMCA-Togo, les bénéficiaires principaux publics, privés, les associations, les communautés, les autorités régionales, préfectorales et locales et toutes les organisations de promotion de l'égalité des genres, qui s'inscrivent dans le cadre des directives de MCC. Ces directives qui visent à promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En effet, il est démontré que l'emploi féminin est crucial pour l'autonomisation économique des femmes et la réduction de la pauvreté des ménages. En outre, une plus grande diversité des équipes est associée à de meilleures performances professionnelles.

En dehors de ce plan global du programme, un plan d'engagement des parties prenantes aura pour vocation de mitiger les appréhensions liées à la question de l'emploi et à l'implication du secteur privé dans le secteur stratégique des TIC et de gérer de façon proactive tout risque liée aux impacts

sociaux réels ou potentiels. Cette action sera renforcée par une campagne de communication impliquant toutes les parties prenantes à tous les niveaux d'information dédiés.

3.2 Projet de Réforme foncière

L'objectif principal du projet est d'améliorer la sécurité foncière afin d'augmenter l'investissement dans le secteur agricole pour booster le développement économique et réduire la pauvreté.

Le projet LRAP comprend les activités suivantes :

Activité 1.1 : appui pour le développement d'un cadre réglementaire amélioré dans le domaine foncier à travers quatre sous activités :

- sous-activité 1 : préparer les acteurs étatiques de tous les secteurs pertinents à participer à l'élaboration du cadre réglementaire du nouveau Code foncier
- sous-activité 2 : identifier les nouvelles directives/ priorités de l'élaboration des décrets d'application et parvenir à un consensus
- sous-activité 3 : concevoir et planifier le programme de rédaction des décrets
- sous-activité 4 : rédiger les textes réglementaires, collecter et intégrer les feedbacks des acteurs centraux et décentralisés et finaliser le cadre réglementaire.

Activité 1.2 : développement et le test sur le terrain, des méthodologies efficaces pour sécuriser les droits fonciers coutumiers comprend sept sous-activités basées sur les réalités du terrain qui se feront par la sélection, préparation, l'information et la communication pour les cinq (5) sites pilotes. Quatre (04) méthodologies seront utilisées à savoir :

- méthodologie 1 : Identification et cartographie des droits relatifs aux parcelles ;
- méthodologie 2 : Gestion de l'information foncière ;
- méthodologie 3 : Procédures d'enregistrement des droits fonciers ; et
- méthodologie 4 : Gestion des conflits fonciers.

La sécurité foncière améliorée aura pour résultats de :

- ✓ l'accès élargi à la sécurisation des droits fonciers coutumiers ;
- ✓ la légitimation et migration des droits informels dans le système formel ;
- ✓ la clarification de la gouvernance foncière et augmentation de sa capacité en gestion et protection des droits fonciers légitimes ;
- ✓ l'accès élargi des femmes à la sécurisation de leurs droits (qui sont actuellement reconnus juridiquement mais pas encore à 100 pourcent dans les pratiques) ;
- ✓ faciliter les détenteurs de droits fonciers coutumiers à sécuriser leurs droits dans le système formel;
- ✓ atteindre une réforme politique du foncier rural mettant l'accent sur l'étape courante qui est le cadre règlementaire.

4 OBJECTIFS ET UTILITE OPERATIONNELLE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'engagement des parties prenantes, deux éléments fondamentaux sont établis, à savoir ses objectifs et son utilité pour le succès de sa mise en œuvre. Il s'agit de :

4.1 Objectifs du Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

L'objectif global du PEPP est de garantir une participation constructive et une forte appropriation du processus par les parties prenantes (acteurs, bénéficiaires et autres groupes touchés ou intéressés par les projets du Threshold).

Une bonne participation des parties prenantes contribue à promouvoir un meilleur résultat du projet pour tous les intervenants notamment les personnes chargées de la mise en œuvre et les bénéficiaires du programme et toutes autres personnes ou institutions pouvant influencer la validation des livrables ou la mise en œuvre des activités et le déroulement des opérations de terrain du projet. Le PEPP est un outil de garantie des parties prenantes impliquées dans le programme à

s'engager pleinement, qu'ils adhèrent et peuvent influencer positivement la conception des méthodologies d'expérimentation afin de maximiser le succès et réduire ainsi les potentielles externalités négatives. La transparence, la diffusion de l'information à travers les rapports d'étapes, les séances de partage régulières, les retours d'informations sur le terrain et les contacts périodiques avec les différentes catégories d'acteurs revêtent une importance primordiale pour assurer la réussite du processus.

De façon spécifique, le PEPP vise à :

- Contribuer à l'amélioration de la performance environnementale et sociale du programme Threshold en faisant en sorte que les intérêts, les préoccupations, le retour d'informations et les connaissances des parties prenantes soient dûment pris en compte dans la mise en œuvre du programme.
- Renforcer la confiance entre OMCA-Togo et ses parties prenantes/partenaires opérationnels.
- Organiser et faciliter une consultation efficace avec les parties prenantes.
- Accroître l'engagement de la communauté, en particulier des groupes bénéficiaires primaires et de base.
- Faciliter la connaissance et la bonne gestion des plaintes liées au programme Threshold.
- Faciliter la divulgation opportune de l'information dans tout le processus d'exécution des activités du programme.
- Faciliter la conformité avec les règlements du Togo relatifs à la consultation publique et à la participation des citoyens.
- Se conformer aux normes de performance environnementale et sociale de la société financière internationale et du MCC en matière de gestion du programme Threshold.

- Assurer une bonne gestion de la communication et les composantes de l'engagement des parties prenantes de la mise en œuvre du programme Seuil en clarifiant les rôles et responsabilités, leurs limites et assurer une coordination et un suivi efficaces des activités.

5 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes sont de trois ordres : les parties prenantes publiques, les parties prenantes privées (ONG, société civile, secteur privé) et les acteurs communautaires. Elles se présentent comme suit :

5.1 Institutions Publiques

OMCA-Togo

L'OMCA-Togo est l'entité juridique du Gouvernement du Togo (GdT), créée en coordination avec le MCC dont le seul but est de superviser la mise en œuvre du programme de seuil du pays. L'OMCA-Togo coordonnera ses activités des projets TIC et LRAP avec l'appui technique de MCC qui engagera ses propres experts pour l'aider à superviser le travail des consultants et le programme dans son ensemble. Par ailleurs, les livrables des consultants et les prestataires sur le programme seuil seront coordonnés, suivis, et validés par OMCA-Tog en collaboration avec les ministères principaux bénéficiaires et l'ensemble des partenaires publics, privé et des ONG impliqués, conformément à l'accord de don signé entre le GdT et le MCC agissant pour le compte du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique.

Ministères clés

Cinq ministères clés participent activement à la mise en œuvre du programme Seuil en raison de leurs attributions par le Gouvernement du Togo. Pour le projet TIC, il s'agit essentiellement du ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale (MENTD). A ce ministère, s'ajoute quatre agences d'exécution de prérogatives spécifiques mais relevant du MENTD qui est le principal partenaire de mise en œuvre du projet TIC. Ces institutions participent à la conception, à l'élaboration et la mise en œuvre des activités constituant les composantes du projet.

Pour le projet LRAP, il existe quatre ministères de mise en œuvre des activités du projet. Le principal partenaire est le MUHRF. Les trois autres ministères participant sont le MATDDT, le MEF et le MAEDR. L'ensemble de ces cinq ministères ont désigné des points focaux qui sont impliqués au processus de sélection des assistances techniques, la diffusion et l'information sur les projets, la participation à la validation des livrables et le relais des informations auprès des départements ministériels respectifs.

Communes et chefferies traditionnelles

Les communes et les chefferies traditionnelles relèvent du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires aux niveaux communal et local. Dans le cadre de l'exécution des deux projets LRAP et TIC, il existe des sites pilotes qui sont identifiés sur la base de critères spécifiques susceptibles d'assurer une amélioration des conditions de vie des communautés. En effet, sur le projet LRAP, cinq préfectures sont choisies dans chaque région administrative du Togo à savoir Zio, Wawa, Tchamba, Dankpen et Oti sud. Dans chacune de ces préfectures, un site est choisi sur la base des indicateurs définis par l'Assistant technique avec la coordination de OMCA-Togo. Ces critères permettront de désigner les villages/sites d'expérimentation des droits fonciers communautaires. Dans ces conditions, chaque site fera partie d'une commune donnée. A ce titre, leur participation et engagement est indispensable à la mobilisation, à l'implémentation des études, et des essais d'attribution des titres fonciers. Ces autorités et acteurs locaux sont essentielles à la réussite des interventions de terrain qui pourront être vulgarisées à d'autres zones au Togo.

5.2 Organisations non-gouvernementales (ONG) et le secteur privé

Les ONG impliquées dans la mise en œuvre du programme Threshold sont structurées en deux grandes fédérations implantées au niveau national. Il s'agit de l'Union des Organisations Non Gouvernementales du Togo (UONGTO) et la Fatière des Organisations Non Gouvernementales du Togo (FONGTO). Dans le cadre de la mobilisation de cette partie prenante importante du programme, les filiales régionales, préfectorales et locales seront impliquées dans l'exécution des activités conduites par OMCA-Togo et l'Assistance Technique sur les deux volets du programme (TIC et LRAP). Ainsi, lors de l'élaboration du

système de gestion environnementale et sociale (SGES), sans être exhaustive, les structures recensées étaient entre autres l'Autopromotion rurale pour un développement humain durable (ADHD), la stratégie nationale d'engagement Togo (SNE-Togo), Konrad Adenauer, INADES Formation, de Floraison dans la région maritime, Wildaf –Togo dans la région maritime, Pour un monde meilleur (P2M) dans la région des plateaux, Campagne des femmes dans la région des plateaux, APMED dans la région des plateaux ; PAFED dans la région centrale, RAFAD dans la région Kara, APRODIF dans la Kara, REFED dans la région des Savanes seront des parties importantes dans la mise en œuvre du projet de réforme foncière pilotée par OMCA-Togo. Dans le même sens, les associations de développement et ces ONGs locales identifiées seront impliquées dans l'organisation des réunions de concertation et des consultations publiques. Tout le processus nécessite l'engagement de ces acteurs qui sont des moteurs de la diffusion de l'information et de la mobilisation des populations locales pour des résultats escomptés de chaque partie prenante.

5.3 Organisations internationales

Millennium challenge corporation (MCC)

Le Millennium Challenge Corporation est l'Agence du Gouvernement américain qui subventionne l'ensemble du programme Seuil et les charges financières liées aux contrats d'assistance technique des projets TIC et LRAP. Le MCC effectue des visites régulières et de routine sur le terrain pour s'assurer que les ressources fournies sont utilisées conformément à l'accord de programme Seuil. Ceci prend souvent la forme d'avis de « non-objection » à des étapes clés, d'examen et d'approbation des demandes de décaissement trimestriel. Le MCC constitue donc une partie prenante majeure dans la mise en œuvre des engagements prévus au titre du programme Seuil.

Autres organisations internationales

La politique de MCC en matière de développement inclut également le partage de l'expérience et la synergie des actions en faveur des populations bénéficiaires. A ce titre, des organisations internationales agissant au Togo mène des activités de soutien dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit par exemple de l'agence allemande de

développement (GIZ) qui intervient auprès des communautés en matière de la formation et diffusion des start-up dans le digital pour l'accès à des données Internet. En cela, OMCA-Togo a eu des séances de partage d'information avec l'équipe technique de la GIZ pour la mutualisation des efforts. Ce partenariat devra se renforcer par le partage d'informations lors des ateliers et des tables rondes qui seront organisés. De même, des concertations seront développées avec le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et toutes autres organisations internationales partenaires du pays en matière de développement sur le foncier et les TIC.

6 ANALYSE DE L'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROGRAMME THRESHOLD

Cette section présente l'analyse des parties prenantes en termes d'influence et d'impact (intérêt) sur le programme. Une échelle de 1 à 5 est utilisée, où 1 est très faible et 5 est très élevé. Chaque partie prenante a un score d'influence et un score d'intérêt. Si le comportement des parties prenantes change, leur influence et leur intérêt changent également. L'analyse ici est faite de manière systématique en fonction de l'évolution du programme et de la contribution/rôle de chaque partie prenante. Le tableau 1 établit la stratégie de catégorisation des parties prenantes et leur niveau d'influence et d'impact.

Tableau 1: Tableau indiquant la stratégie de catégorisation des parties prenantes sur les projets

Groupe	Type de PP	Caractéristiques	Type d'implication
Groupe 1	Acteurs clés / Partenaires	Partie prenante ayant une forte capacité à influencer le projet et qui sont fortement impactées par le projet	Engagement proactif et prioritaire
Groupe 2	PP potentiellement importantes	Partie prenante ayant une forte capacité à influencer le projet mais qui est faiblement impactée par le projet	Les impliquer en fonction des besoins.

Groupe 3	PP prioritaires, potentiellement vulnérables	Partie prenante ayant une faible capacité à influencer le projet mais qui sont fortement impactées par le projet	Engagement prioritaire. Prise en compte des préoccupations des PP.
Groupe 4	PP peu pertinentes aux projets	Partie prenante ayant une faible capacité à influencer le projet et qui sont faiblement impactées par les projets	Tenir informés de façon régulière.

Avec cette catégorisation on a en synthèse descriptive quatre (4) catégories de parties prenantes à savoir :

Catégorie A : Forte influence et fort Intérêt (++)

Les parties prenantes de cette catégorie sont généralement positives dans leur contribution et souhaitent le succès du projet. Elles sont souvent proactives et disposées à participer activement à la réussite des interventions en leur faveur. Dans ces conditions, elles sont des moteurs à mobiliser pour leur plus grande accessibilité de l'information et son utilisation efficace. C'est le cas du MENTD, MUHRF, ATD, SIN particulièrement. Ces partenaires du projet sont déterminant pour mener les activités en amont comme en aval. Ils sont des porteurs du projet et des bénéficiaires des résultats de projet.

Catégorie B : Forte influence et faible Intérêt (+-)

Cette catégorie de parties prenantes est composée d'acteurs dont le pouvoir sur le programme est déterminant. Elles peuvent soit entraver, soit faciliter sa mise en œuvre. Avec les parties prenantes de cette catégorie, la conformité est très importante.

Catégorie C : Faible influence et fort intérêt (-+)

Cette catégorie d'acteurs peut constituer des bénéficiaires des actions du projet mais n'ayant pas la capacité ou les moyens efficaces d'influencer les décisions concernant les initiatives prises. C'est le cas des populations vulnérables, les jeunes des milieux ruraux, les femmes, les pauvres, etc.

Catégorie D : Faible influence et faible Intérêt (--).

Cette catégorie d'acteurs n'a pas d'influence réelle sur les décisions prises concernant le projet. Elle n'a pas, par ailleurs d'intérêt dans la réalisation du projet en question. C'est le cas des opérateurs de téléphonie mobile (Moov, Togocom notamment). Les organisations privées comme la LCT et l'ATC sont également dans cette catégorie d'acteurs. Aussi, les sociétés privées qui n'ont pas encore de capacité de couverture et d'autonomie sont dans cette catégorie, GVA, Téoilis qui sont des opérateurs de téléphonie mobile à niveau d'intervention limitée sur le territoire national.

Sur la base de la stratégie de catégorisation et d'analyse, le tableau 2 indique les différents niveaux d'influence et d'intérêt des parties prenantes du programme seuil du Togo.

Tableau 2 : Récapitulatif de l'analyse des parties prenantes du programme Seuil

Partie Prenante	Catégorie – Group	Relation avec le programme	Influence (1 à 5)	Intérêt (Impact) (1 à 5)	LRAP – TIC – Le deux	Besoins particuliers
MENTD	Org Gouv.	Entité la principale PP chargée de la mise en œuvre conformément aux aspects du Projet TIC en relation avec ses prérogatives, membre du conseil d'administration de OMCA-Togo. Le coordonnateur de l'AT sera basé au MENTD.	5	5	TIC	Identification mise en œuvre des politiques du MENTD ; aide au recrutement de conseillers stratégiques pour le Cabinet du MENTD.
ARCEP	Org Gouv.	assure la mise en œuvre du FSU et bénéficie de l'appui au renforcement de capacités des autorités et acteurs publics du secteur. Un consultant permanent sera basé dans cette agence.	4	3	TIC	Opérationnalisation des fonctions de qualification et d'accréditation des Prestataires de Services de Confiance (PSC)
ANCY	Org Gouv	bénéficie de l'appui au renforcement de capacités des autorités et acteurs publics du secteur.	5	4	TIC	Opérationnalisation des services de qualification et d'audit des prestataires de services de confiance en Cybersécurité; étude de faisabilité pour faire venir au Togo un acteur capable de faire la qualification des produits de Cybersécurité.

Partie Prenante	Categorie – Group	Relation avec le programme	Influence (1 à 5)	Intérêt (Impact) (1 à 5)	LRAP – TIC – Le deux	Besoins particuliers
ATD	Org Gouv	principale bénéficiaire de la mise en œuvre des activités du projet TIC au niveau du MENTD notamment (i) renforcer les autorités et acteurs publics, (ii) accroître l'accès aux TIC, (iii) appui aux politiques de développement des usages des TIC. Il aura un consultant permanent à l'ATD.	5	5		Structuration et opérationnalisation d'une PMO au sein de l'ATD ; rédaction des standards à la digitalisation et faire adapter aux différentes structures étatiques pour la mise en œuvre de leurs différents projets.
ANID	Org Gouv	une agence d'intervention qui assurera les fonctions de catalyseur dans l'identification des zones blanches et des personnes vulnérables y compris les femmes et les jeunes pour une meilleure accessibilité.				Catalyseur de la mise en œuvre des réformes avec le WARCIP.
SIN	Org Gouv	bénéficie de la mise en œuvre des activités 1 et 3 du projet TIC à savoir: (i) renforcer les autorités et acteurs publics et (ii) accroître la concurrence sur le marché.	5	5	TIC	structuration d'une PMO pour conception et opérationnalisation d'un guichet unique de cartographies des infrastructures, pilote pour le raccordement de quelques établissements administratifs, scolaires et sanitaires publics
MEF	Org Gouv	La Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), à l'Office Togolais des Recettes (OTR) est chargée de la délivrance des titres fonciers (TF) officiels, perçoit les taxes et les droits liés à l'établissement des titres fonciers et tient le registre national des titres fonciers officiels.	5	3	LRAP&TIC	Renforcement du cadre institutionnel (cadastre) pour la perception des taxes et droits liés au TF.
MUHRF	Org Gouv	le projet LRAP travaillera en étroite collaboration avec la direction de la cartographie du MUHRF pour l'assister dans l'évaluation et les essais de nouvelles technologies moins coûteuses pour identifier et cartographier les droits de propriété des parcelles de terre. Il est le ministère lead du LRAP.	5	5	LRAP	Amélioration du dispositif réglementaire pour la cartographie et le repérage SIG des parcelles de propriété.
MAEDR	Org Gouv	soutenir l'amélioration des procédures d'immatriculation foncière, il veillera à ce que le projet LRAP continue de mettre l'accent sur l'augmentation des investissements et des revenus agricoles grâce à une meilleure gouvernance foncière.	5	3	LRAP	Accroître les investissements sécurisés et la productivité dans l'agriculture.

Partie Prenante	Categorie – Group	Relation avec le programme	Influence (1 à 5)	Intérêt (Impact) (1 à 5)	LRAP – TIC – Le deux	Besoins particuliers
MCC	Gouv Am.	Agence d'appui technique et financier du Seuil, veille sur les processus, procédures, la qualité des livrables, le respect des politiques des programmes Seuil et Compact.	5	5	LRAP&TIC	Soutenir les leviers de la croissance économique et sociale en y incluant une approche inclusive.
GVA	Opérat. privé	Acteur bénéficiaire dans le cadre du déploiement de l'accessibilité et la fixation des coûts sur les réseaux internet, surtout la compétitivité.	1	4	TIC	Réduction des coûts d'investissement et élargissement de sa couverture au niveau national.
TOGOCOM	Opérat. privé	principal opérateur de réseaux et de services de télécommunications électroniques au Togo avec une présence forte sur le marché et une grande influence sur la concurrence au niveau national. Il est une partie prenante majeure des stratégies d'accessibilité et de réduction des coûts de communication.	3	1	TIC	Appui pour la couverture des zones non couvertes ; renforcement des politiques nationales d'investissement sécurisé.
MOOV Africa	Opérat. privé	opérateur secondaire de réseaux et de services de télécommunications électroniques au Togo avec une présence forte sur le marché et une grande influence sur la concurrence au niveau national. Il est une partie prenante majeure dans la mise en oeuvre des stratégies d'accessibilité et de réduction des coûts de communication.	2	4	TIC	Appui pour la couverture des zones non couvertes ; renforcement des politiques nationales d'investissement sécurisé.
TEOLIS	Opérat. privé	Acteur bénéficiaire moyennement influent dans le cadre du déploiement de l'accessibilité et la fixation des coûts de communication sur les réseaux internet, surtout la compétitivité.	1	4	TIC	Réduction des coûts d'investissement et élargissement de sa couverture au niveau national.
LCT	Sté Civile	Représentant légal des consommateurs du Togo, il constitue un acteur dans la mobilisation des populations et un intermédiaire dans le processus de l'implantation des politiques institutionnelles et opérationnelles des projets du programme.	1	1	TIC	Participer à la prise de décision pour les consommateurs.
ATC	Sté Civile	Représentant légal des consommateurs du Togo, il constitue un acteur dans la mobilisation des populations et un intermédiaire dans le processus de l'implantation des politiques institutionnelles.	1	1	TIC	Participer à la prise de décision pour les consommateurs.
UONGTO	ONG	Organisation à but non lucratif qui relaie les informations auprès des populations locales, préfectorales, régionales et nationales. Ce	1	1	TIC&LRAP	Relai de l'information dans la mobilisation des parties prenantes nationales, locales et

Partie Prenante	Categorie – Group	Relation avec le programme	Influence (1 à 5)	Intérêt (Impact) (1 à 5)	LRAP – TIC – Le deux	Besoins particuliers
		sont des acteurs incontournables dans une participation citoyenne et inclusive dans la mise en œuvre du programme.				préfecturales, besoins d'accompagnement dans les activités de terrain.
FONGTO	ONG	Organisation à but non lucratif qui relaient les informations auprès des populations locales, préfectorales, régionales et nationales. Ce sont des acteurs incontournables dans une participation citoyenne et inclusive dans la mise en œuvre du programme.	1	1	TIC&LRAP	Relai de l'information dans la mobilisation des parties prenantes nationales, locales et préfectorales, besoins d'accompagnement dans les activités de terrain.
COMMUNAUTES	Populations	Les populations au niveau des sites pilotes jouent un rôle indispensable d'appropriation, de participation active, de mise en œuvre des expérimentations pilotes pour des actions à échelle nationale déconcentrée. Les femmes, les hommes, les jeunes, les pauvres, les couches vulnérables constituent des acteurs majeurs de la réussite des activités du programme Seuil.	1	4	TIC&LRAP	Accessibilité de la télécommunication à un pris raisonnable ; amélioration des consommateurs des produits locaux ; réduction de la pauvreté, inclusivité et amélioration des rapports sociaux de genre et protection de l'environnement social.

La catégorisation et la classification des parties prenantes sont établies comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous (voir également le tableau de la stratégie d'analyse des parties prenantes en annexe 3):

6.1 Besoins des parties prenantes

Les besoins sont différents selon qu'on intervienne dans le domaine du volet de l'économie numérique ou du secteur de la productivité agricole dépendant du foncier. Les « besoins » des parties prenantes font référence aux besoins de communication, de relation, de logistique, même linguistiques. Par exemple, lorsqu'une consultation publique est liée au projet LRAP, les femmes de certaines préfectures peuvent avoir besoin d'une séance séparée des hommes pour pouvoir parler librement et exprimer ainsi leurs besoins stratégiques sans influence négative sur leur choix. Par ailleurs, à titre illustratif, les membres de communautés de sites pilotes peuvent avoir besoin de recevoir des matériaux audiovisuels parce qu'ils ont de la difficulté à lire les textes écrits, etc. Dans cette logique, un ministère partie prenante peut avoir besoin de maintenir toutes les communications par écrit, de façon officielle, etc. et ceci en fonction de la cible. Pour cette raison, il sera identifié les

groupes de parties prenantes selon les moyens de notification privilégiés (téléphone ou correspondance lettre, des besoins linguistiques et éventuellement des besoins spécifiques à chaque communauté ciblée.

A cette fin, l'analyse des besoins sur le plan TIC et sur la dimension foncière se présente comme suit :

6.1.1 Besoins des parties prenantes dans le secteur des TIC

- Assurer l'accès à des services TIC de haute qualité et à des prix raisonnables. Dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui, les télécommunications et la connectivité Internet sont des facteurs essentiels pour la croissance et les opportunités économiques. L'économie du Togo dispose d'un énorme potentiel inexploité en tant que plaque tournante régionale pour le commerce, le transport et l'innovation technologique.
- Nécessité d'assurer la couverture de téléphonie mobile et l'accès à l'Internet haut débit sur toute l'étendue du territoire national peut aider le Togo à atteindre ses objectifs de croissance économique équitable et de leadership régional.
- Obligation pour le pays de relever les défis de retard sur ses voisins en termes de compétitivité et de capacité à attirer les investissements privés pour sa croissance économique et son développement social.

Afin de parvenir à relever ses défis dans le moyen et le long terme, il est important et prioritaire d'agir sur quatre leviers à savoir :

- (i) **Renforcer les autorités et acteurs publics du secteur.** Il est essentiel de contribuer à renforcer l'efficacité et l'indépendance des différents acteurs publics et autorités du secteur TIC pour atteindre les objectifs de long terme en matière d'amélioration de la productivité, d'investissement privé et de croissance économique au Togo. Pour ce faire, le projet TIC contribuera à opérer les changements réglementaires et économiques

nécessaires afin de permettre la digitalisation progressive du pays et de renforcer les capacités des acteurs locaux tant sur le plan des compétences de leur personnel que sur la qualité de leur management, en vue de favoriser l'innovation et de promouvoir une concurrence loyale et effective sur le marché.

- (ii) Accroître l'accès aux TIC. Dans la vision du GoT, plusieurs actions et outils sont envisagés pour atteindre cet objectif. Cette panoplie de moyen s'appuie sur les structures suivantes qui œuvrent ensemble pour accroître l'accès de la population aux TIC.
- (iii) **Accroître la concurrence sur le marché.** La concurrence est essentielle pour fournir un service de haute qualité et à des prix abordables aux consommateurs. Pour obtenir de la qualité et de meilleurs tarifs, il est essentiel d'investir davantage dans les infrastructures et dans l'ensemble de la chaîne de valeur des TIC, tout en soutenant une régulation opérationnelle et efficace chargée de garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs.
- (iv) Appui aux politiques de développement des usages TIC. Le développement effectif du secteur des TIC dépend non seulement de la concurrence du côté de l'offre et des politiques d'investissement dans les infrastructures, mais aussi des initiatives du côté de la demande visant à favoriser l'utilisation bénéfique et la demande commerciale pour des fonctions avancées des TIC.

6.1.2 Besoins des parties prenantes dans le secteur du foncier

Les partenaires gouvernementaux principaux sont les participants clés au projet et sont impliqués dans tous les aspects de sa mise en œuvre, y compris l'appui à la réalisation et la validation des

livrables. Ils assurent les responsabilités particulières selon leurs domaines d'attributions. Les ministères partenaires sont responsables de la mise à disposition des ressources humaines nécessaires pour contribuer à l'exécution du projet LRAP, du personnel qualifié pour participer et fournir des contributions techniques aux réunions, ateliers, visites de sites, ainsi que des commentaires écrits. Les partenaires gouvernementaux s'engagent à fournir une contribution technique sur différents projets de rapports. En terme de besoin, le secteur du foncier rural de renforcer la réglementation sur le droit coutumier afin de mettre fin aux conflits récurrents dans les propriétés foncières au Togo. Dans ce même sens, le secteur à travers le développement des quatre méthodologies contenues dans la deuxième principale activité a besoin de :

- a) identifier et cartographier les droits liés aux parcelles ;
- b) mettre en place au niveau local et central un système de gestion de l'information foncière ;
- c) formaliser les droits fonciers liés aux parcelles en milieu rural ; et
- d) mettre en place un mécanisme de gestion des conflits fonciers.

Les capacités de ces structures seront renforcées pour la définition du cadre réglementaire approprié pour la sécurisation foncière en milieu rural et également pour l'application des décrets qui seront pris.

6.2 Résumé des activités antérieures des parties prenantes

Tableau 3: Synthèse des activités antérieures au PEPP

ACTIVITES	PP CIBLE	PERIODE	COMMENTAIRE
REUNION DE CONCERTATION AVEC ARCEP	Agence gouvernementale	Depuis août 2021	
IDENTIFICATION DES PP INITIALE	PP publiques, PP du secteur privé, ONG et associations nationales et locales	Septembre 2021	Les PP ont été identifiées, informées des objectifs et activités du programme Threshold dès la mise en place de l'équipe opérationnelle
REUNIONS LRAP ET TIC	PP publiques, PP du secteur privé, ONG et associations nationales et locales	Depuis septembre 2021	A la suite de la mise en place de l'équipe OMCA-Togo, des réunions hebdomadaires sont réalisées au siège de OMCA-Togo et dans les locaux de avec les parties prenantes gouvernementales et autres partenaires du programme
LANCEMENT DES DP	Prestataires de services intellectuels	Février et mai 2022	Projets LRAP (Février 2022) et TIC (mai 2022)
PARTICIPATION A L'ATELIER SGES SEUIL, ORGANISE PAR LE OMCA-TOGO	PP publiques, PP du secteur privé, ONG et associations nationales et locales	Mars 2022	Cette mobilisation s'est réalisée au cours de l'atelier SGES Seuil
RENCONTRE D'ECHANGE AVEC L'EQUIPE D'UN PROJET DIGITAL DE GIZ A LOME	Organisation internationale	Mars 2022	

7 STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Durant le cadre de la mise en œuvre du Threshold, le MCC exige du pays bénéficiaire d'établir des relations constructives avec une variété de parties prenantes et de maintenir ces relations dans tout le processus de réalisation des activités de chaque projet. Le MCC part du principe que l'engagement actif des parties prenantes favorise l'appropriation par les parties prenantes. C'est pour cette raison que le MCC encourage les pays bénéficiaires des programmes Seuil et Compact à travailler sur le volet de la divulgation et la diffusion de l'information durant le processus de réalisation et à partager de façon planifiée les résultats avec les communautés de façon transparente. Dans cette optique, la stratégie d'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du programme seuil sera fondée sur l'information et la communication avec les parties prenantes. Cela se fera à travers des consultations avec ces parties prenantes identifiées qui offrent le cadre d'un dialogue continu dans le but de recueillir suffisamment les informations et d'anticiper tout risque de conflit latent ou réel. Ainsi, les consultations avec les parties prenantes sont une stratégie d'améliorer constamment les préoccupations et les avis spécifiques sur les sites pilotes.

Dans la stratégie de OMCA-Togo, l'information fournie au public au niveau régional, national et local doit être sans équivoque et doit être transparente. Dans le souci d'assurer l'inclusion sociale, la discrimination raciale, sexuelle, ethnique, religieuse, culturelle, socioéconomique ou politique sont proscrits dans la communication et les termes utilisés assurer l'équité, l'égalité et la participation de tous et toutes les activités du programme. En outre, la diversité culturelle, y compris les valeurs, les coutumes et les traditions des individus et des communautés seront respectées et pris en considération lors de l'organisation des réunions d'information. Aussi, l'information devra être communiquée dans la langue préférée des parties prenantes, dans un format clair et facile à comprendre les responsabilités, rôles et objectifs des projets sur le terrain et au niveau national. Par ailleurs, les réalités des communautés ciblées par les projets seront prises en considération pour plus de participation et d'engagement l'exécution des différentes activités et tâches.

Toutes les zones ciblées seront touchées et les couches de la société participeront de façon équitable et seront représentatifs à tous les niveaux de mise en œuvre du programme Seuil, y compris la participation des femmes, des jeunes, des groupes vulnérables et les représentants des collectivités locales et de l'administration territoriale (les préfets). Ces entités sont des partenaires principaux dans la prévention et la gestion d'éventuels conflits qui peuvent naître. En tout état de cause, OMCA-Togo privilégie la résolution conjointe des problèmes avec les parties prenantes en instaurant un dialogue continu.

Par ailleurs, les consultations publiques et la participation du public est une stratégie indispensable mise en place par OMCA-Togo. Toutes les parties concernées, affectées, ou touchées ou intéressées par le projet peut accéder à l'information de manière transparente. De même, les parties concernées et les groupes sociaux, ou ceux qui ont une influence dans les zones de contraintes identifiées, auront le droit de participer de manière significative aux consultations relatives aux opérations de terrain des projets. Dans cette procédure les opinions et préoccupations seront prises en compte dans l'enregistrement et le traitement des remontées d'informations. Sur un autre volet, OMCA-Togo mettra toute en œuvre pour gérer de façon durable les prescriptions en matière de durabilité environnementale et sociale.

7.1 Stratégie de communication avec les parties prenantes

Pour une plus grande implication des parties prenantes à tous les niveaux de mise en œuvre du programme, OMCA-Togo réalisera des rapports périodiques aux Communautés affectées par les deux projets distinctement. Ces rapports décrivent les progrès accomplis dans le cadre de l'exécution des plans d'action du projet couvrant les domaines dans lesquels lesdites communautés sont exposées de manière continue à des risques ou à des impacts et qui se sont révélés être des sources de préoccupation pour ces communautés dans le cadre du processus de consultation ou du mécanisme de recours. Si le programme de gestion se traduit par l'apport de modifications substantielles aux mesures ou actions d'atténuation décrites dans les Plans d'action couvrant les

motifs de préoccupation des communautés affectées ou par l'adoption de mesures et d'actions supplémentaires, les nouvelles mesures ou actions d'atténuation applicables sont communiquées auxdites communautés. Tenant compte des normes de durabilité environnementale et sociale de la SFI, la fréquence de ces rapports sera proportionnelle aux inquiétudes des communautés touchées par les projets du programme. Toutefois, les normes prévoient de publier les rapports à intervalles d'un an maximum. Dans le cadre de l'exécution de ce programme Seuil, ces rapports périodiques seront produits pour s'assurer de la mise en œuvre conforme des engagements des parties prenantes et des retours d'informations sur le terrain.

De façon spécifique, la stratégie de communication sera basée sur le niveau institutionnel (les ministères à partir des points focaux et des autorités concernées, les autorités régionales, communales et locales), mais utilisera les canaux officiels établis auprès des ONG locales, les organisations communautaires existantes et les autorités locales pour assurer des remontées d'informations en temps opportun et une gestion efficace des préoccupations des communautés. Aussi, les rapports seront également publiés sur le site web de l'unité de mise en œuvre du programme et diffuseront l'information dans les lieux les plus accessibles des communautés. Aussi, des réunions avec les parties prenantes locales permettront de faire régulièrement un état des lieux de réalisation du programme et mettront à disposition pour le traitement des doléances, suggestions et craintes des populations bénéficiaires.

7.2 Calendrier des activités pour la mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes passe les consultations avec les parties prenantes. Ainsi, dès le début de la mise en place de l'Unité de gestion le 02 août 2021, les premières étapes ont constitué à l'identification des parties, conformément à l'Accord de don signé entre le Gouvernement du Togo et le MCC.

De ce fait, le calendrier ici est indicatif et se présente comme suit :

Tableau 4: Indicatif des activités de mobilisation future des parties prenantes du programme Seuil

Activités	PP cible	Période	Commentaire
Sensibilisation nationale, régionale et préfectorale	PP publiques, PP du secteur privé, ONG et associations nationales et locales y compris les communautés	Juin 2022	Cette activité concerne LRAP mais permettra d'informer et de mobiliser la population sur le programme Seuil
Table-ronde des PTF	Bailleurs de fonds résidant à Lomé (BM, AFD, BAD, FMI, BOAD, etc.)	Aux environs de juin-juillet 2022	Avant le démarrage des activités de l'AT
Réunion de concertation	les représentants des parties prenantes concernées par les projets TIC et LRAP	A partir du démarrage des activités de l'AT	Au fur et à mesure de l'identification totale des représentants
Activités de l'AT en coordination avec OMCA-Togo	Les ministères sectoriels, les opérateurs TIC, secteur privé, associations, groupements, consommateurs, communautés, etc.	Juin 2022 à mai 2023 LRAP Octobre 2022 à Septembre 2023 TIC	Dans la période de base pour chacun des projets, identification des sites pilotes, expérimentation des méthodologies, etc.

Activités	PP cible	Période	Commentaire
Identification de tous les parties prenantes Seuil	Parties prenantes nationales et locales	Mai 2022	A l'occasion d'un atelier d'identification organisé par OMCA-Togo
Activités dans la période optionnelle	Autorités locales, communautés des sites d'expérimentation, OTR, autres.	Novembre 2023 à 2024	Les activités qui seront négociées dans la période optionnelle sera l'occasion de poursuivre la mobilisation pour la réussite des impacts attendus du Seuil
	Formations des chefs traditionnels, les femmes bénéficiaires, des jeunes, etc.	Novembre 2023 à 2024	La mobilisation se fera autour de ces activités de formation, sensibilisation et distribution de terminaux et autres appuis

7.2.1 Divulgence de l'information et consultations publiques

Les parties prenantes ont droit et ont accès à l'information tout au long de la durée de vie des projets composant le programme seuil, sur leur avancement, les mesures qui ont été prises par le projet pour résoudre les problèmes identifiés ainsi que sur les résultats obtenus.

Les cadres de divulgation de l'information sont multiples :

- Les tables rondes des partenaires de OMCA-Togo ;
- les enseignes lumineuses installées au portail de OMCA-Togo ;
- les brochures distribuées dans les lieux publics, lors des réunions de conseil d'administration, lors des ateliers de validation des livrables, dans les communes, centres de santé, écoles, centres communautaires ;
- les radios locales ou nationales à travers les diffusions de spots publicitaires et d'information ;

- Togo presse à travers les demandes de publication d’offres ;
- Sur le site Internet de OMCA-Togo ;
- les réunions organisées dans les sites pilotes des projets, les centres communaux, au niveau régional ou les centres communautaires ;
- les réunions avec les représentants des parties prenantes concernées par les projets TIC et LRAP ;
- les lettres adressées aux représentants des parties prenantes concernées ;
- les courriels, les réseaux sociaux ;
- les appels téléphoniques ;
- les rapports d’activités.
- les réunions d’information locales sur le plan d’engagement des parties prenantes, du mécanisme de gestion des plaintes et autres moyens d’information et de mobilisation des acteurs publics, privés, communautaires.

7.2.2 Alternatives pour la divulgation des informations

La principale alternative pour la divulgation de l’information à l’endroit des parties prenantes reste les rencontres, les réunions d’informations, les consultations lors des études pour l’élaboration des textes et règlement relatifs au domaine d’intervention du programme. A ce titre, les interventions de l’assistance qui est responsable des livrables devraient être des atouts majeurs pour la divulgation de l’information aux parties prenantes centrales (GdT) et les communautés bénéficiaires des activités qui seront développées sur le terrain (les études et les expérimentations sur les sites pilotes). En dehors de cette approche d’information, il y a lieu de souligner les rencontres et les communications organisées par OMCA-Togo dans le cadre de ses attributions. Par ailleurs, le Conseil d’administration également, dans le cadre de ses activités permettra de diffuser les informations à travers les canaux spécifiques.

7.2.3 Stratégie pour les consultants du programme Threshold

Conformément à l'Accord de don, les consultants accompagnent OMCA-Togo sous-forme d'Assistance Technique. A cet effet, un assistant technique sera recruté sur le projet de réforme foncière et un autre sur le projet de Technologies de l'information et de la communication. Dans le cadre de cette mission d'assistance à OMCA-Togo, les assistants techniques assurent la réalisation des livrables avec la coordination des services techniques spécifiques à chacun des résultats attendus. Pour mener à bien, l'Assistant technique TIC, en raison de la spécificité des réformes dans le secteur des TIC sera déployé au MENTD, à l'ATD, à la SIN et ANCy. Les quatre consultants permanents seront sous le leadership de celui basé au niveau du MENTD. Il est responsable d'assurer la liaison entre l'assistance technique TIC, les agences de mise en œuvre et OMCA-Togo. Il y a également des consultants à temps partiel qui interviennent sur des aspects particuliers, à l'instar des livrables impliquant les aspects environnementaux et sociaux, genre et inclusion sociale, etc. Au cours de la période optionnelle, la stratégie sera définie de commun accord, en fonction des besoins, avec OMCA-Togo. Ceci définit les profils qui seront nécessaires à la réalisation des missions qui lui seront assignées.

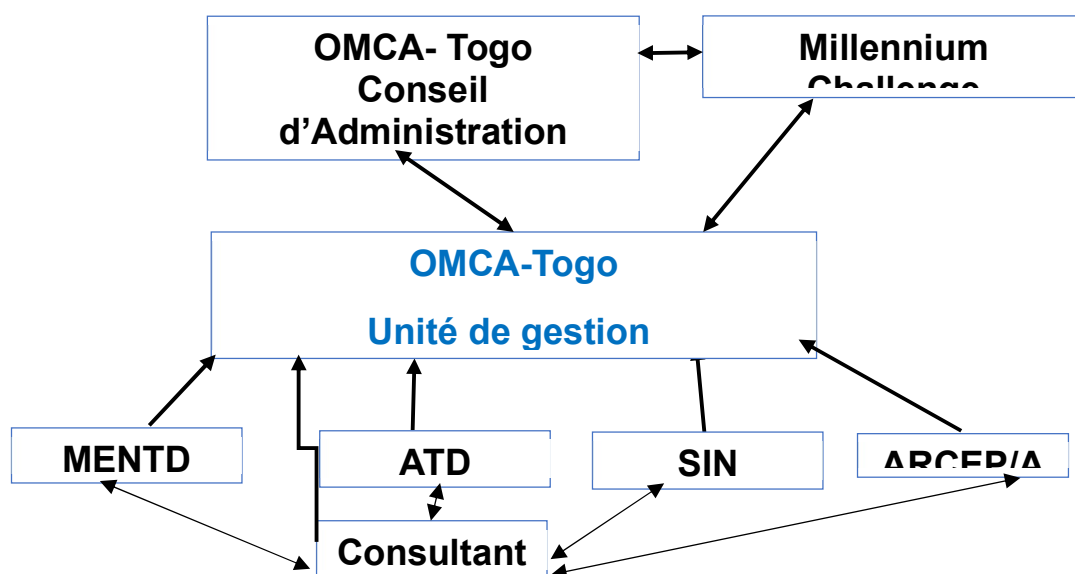
Par ailleurs, en ce qui concerne le projet LRAP, l'assistant technique sera responsable de l'élaboration des textes et décrets adaptés à la prise en compte des leviers de transformation positive dans ce secteur de croissance économique. Cette mission de l'assistant technique se fera au cours de la période de base de 12 mois. Dans la période optionnelle, il s'agira pour les consultants d'assurer les expérimentations sur les sites pilotes identifiés à savoir une localité dans les préfectures de l'Oti sud, de Wawa, de Zio, de Dankpen, de Tchamba ainsi les autres sites pilotes du TIC. Ils définiront les critères de sélection des sites pilotes. Après cette étape, ils procéderont en accord avec les entités de mise en œuvre et OMCA-Togo aux essais.

Les consultants mandatés sur les deux projets produiront des rapports d'état d'avancement de la réalisation des différentes activités relevant de leurs missions respectives. L'objectif étant de mettre

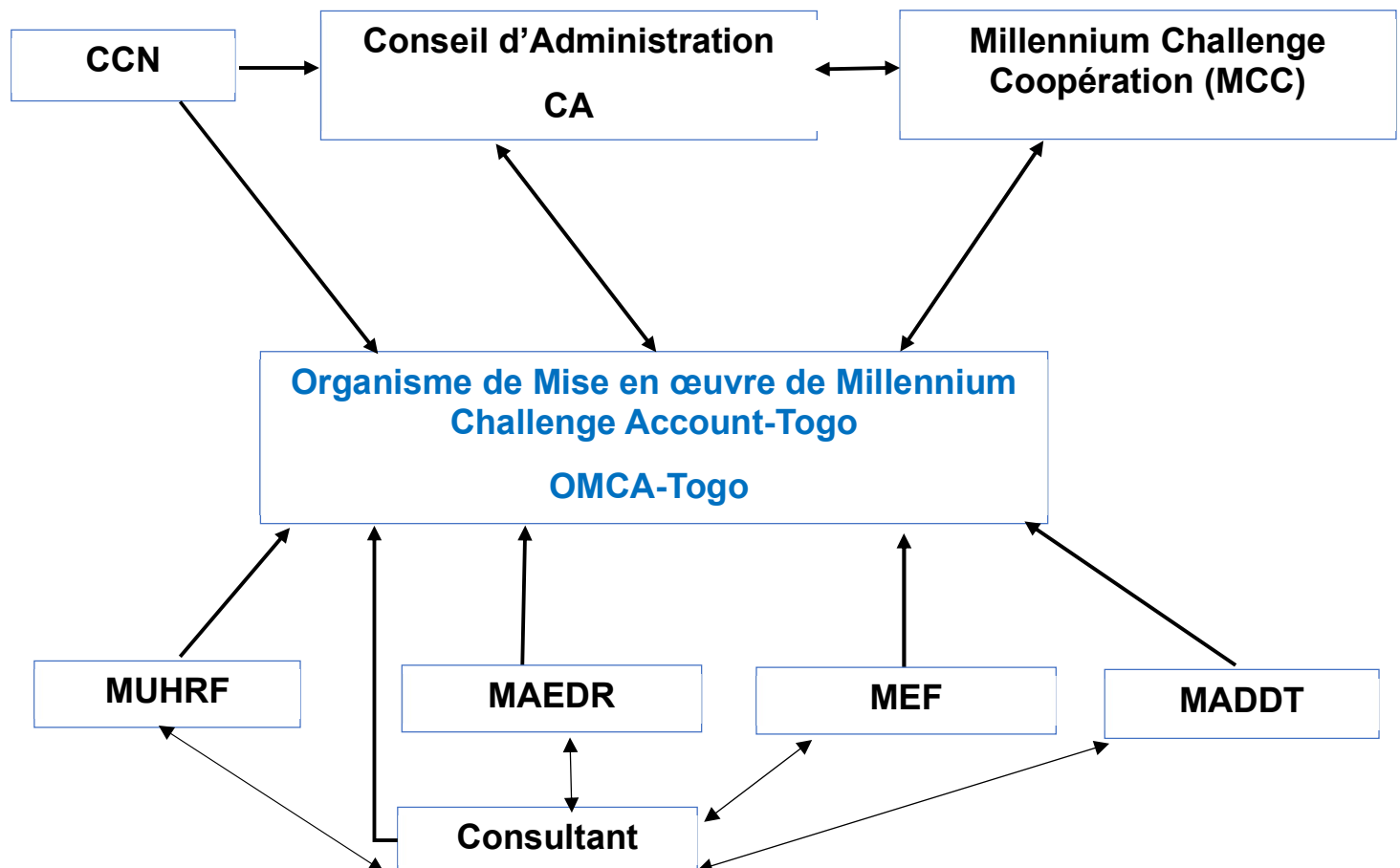
en place un cadre solide d'accès et de connaissance sur les procédures et les processus d'obtention de titre foncier d'une part et vulgariser à petite échelle les atouts liés à l'utilisation des TIC dans les productions des populations rurales et urbaines. Notamment pour les TIC, il s'agit de renforcer les agences publiques pour une efficacité dans la réalisation de leurs attributions pour la mise en place d'un cadre permettant l'accessibilité des terminaux et de l'Internet à prix raisonnable et concurrentiel.

Par ailleurs, sur le plan strictement opérationnel des consultants devront faire preuve de recours à des approches et à des outils et techniques différents adaptés afin d'obtenir des résultats et de cibler le public concerné, facteur essentiel pour augmenter le taux de réussite du processus de consultation et de réalisation de livrables. La méthodologie d'information et de consultation publique varie à chaque phase du processus de développement du Threshold. Par conséquent, les techniques choisies par les consultants dépendront des parties prenantes (institutions ou agences publiques concernées) et varieront selon les différents sites du programme Seuil, en tenant compte des réalités de terrain et les rapports culturels de base. Les consultations des parties prenantes dans le processus seront conduites en utilisant des supports tels que des présentations PowerPoint et des techniques de groupes de discussion et les ateliers mais aussi des rapports d'étapes de mise en œuvre, des questions genre et inclusion sociale et l'évaluation des aspects environnementaux et sociaux potentiels. Les groupes locaux bénéficiaires seront consultés lors des réunions publiques, des groupes de discussion et des entrevues avec des personnes ressources clés, particulièrement les représentants des femmes, des groupes de jeunes et d'autres groupes vulnérables. La méthodologie pour les consultations des parties prenantes sur les phases deux et trois dépendra des projets potentiels. L'organigramme ci-après montre les relations fonctionnelles entre les consultants et les parties prenantes en deux niveaux distincts. Pour le projet TIC, les liens de fonctionnalité entre l'AT, OMCA-Togo, le MCC et les agences d'exécution se résument comme suit :

L'organigramme du projet TIC se présente comme suit :



Pour le projet de réforme foncière, les liens sont illustrés ci-après :



7.2.4 Engagement sur les aspects genres et inclusion sociale

Pour répondre aux normes rigoureuses de MCC, l'engagement des parties prenantes doit inclure les femmes et les hommes, les jeunes et impliquer les groupes socialement défavorisés dans le pays sélectionné. OMCA-Togo accordera ainsi une attention particulière à toutes les normes, pratiques sociales ou barrières juridiques susceptibles d'entraver une participation significative des personnes

dans les rapports sociaux de genre entre les femmes et les hommes. Cette démarche devra intégrer les risques de discrimination ou d'inégalité de genre et proposer des mesures spécifiques pour partager des expériences, accéder aux informations et fournir des commentaires afin d'assurer une forte inclusion sociale. Le directeur chargé du genre de OMCA-Togo veillera dans tout le processus d'exécution des activités à observer l'équité dans les rapports entre les hommes et les femmes. Des consultations seront menées, lorsqu'il s'avère nécessaire, de manière distincte avec les femmes, les jeunes ou d'autres groupes socialement défavorisés. Les consultants, les entreprises, les prestataires qui travaillent avec OMCA-Togo s'engageront dans cette dimension indispensable pour une croissance partagée, inclusive pour ne laisser personne à l'écart des actions communautaires. Car, l'engagement de Millennium Challenge Corporation (MCC) envers l'égalité des genres est ancré dans sa mission, qui consiste à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté. Par ailleurs, le MCC reconnaît que de nombreux pays caractérisés par des niveaux élevés d'inégalité entre les genres connaissent également des niveaux élevés de pauvreté et que l'inégalité des genres peut ralentir substantiellement la croissance économique et la réduction de la pauvreté. De ces expériences, OMCA-Togo veillera à l'intégration des aspects genre dans l'exécution des différents contrats.

7.2.5 Engagement par rapport aux aspects environnementaux et sociaux du programme Seuil

En ce qui concerne l'engagement sur ces aspects, les Lignes directrices environnementales de MCC exigent que les projets du Threshold soient développés et mis en œuvre de manière conforme aux normes de performance de la Société financière internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale. A ce titre, le financement du MCC constitue pour les pays bénéficiaires des activités du Seuil, un défi majeur pour démontrer leurs capacités à définir et à mettre en œuvre des projets de développement qui s'alignent aux standards les plus élevés en termes de performances environnementale et sociale mais aussi dans la promotion du développement durable (économie, environnement et social).

Dans le but d’anticiper, de gérer les risques éventuels des activités par la prévention contre les dégradations, pollutions et accidents, OMCA-Togo a tenu, à intégrer, dès les phases de base (TIC et LRAP), une démarche visant à mieux contenir les contraintes relevant des dimensions environnementales et sociales conformément aux législations nationale (loi-cadre sur l’environnement de mai 2008 notamment et les décrets pris en matière de projets soumis à étude d’impact environnemental et social) et internationale applicables aux Directives Environnementales du MCC et aux Normes relative à la durabilité environnementale et sociale de la SFI. Dans le cadre du programme Threshold, le Togo veillera aux aspects d’intégration des questions d’étude d’impact environnemental et social (EIES) de base sur les deux projets ; l’élaboration d’un Cadre de politique de réinstallation (CPR) qui informera la pertinence du développement et de la mise en œuvre des plans d’action de réinstallation (PAR) ou de restauration des moyens de subsistance (PRMS) afin d’anticiper, d’éviter, et de minimiser les impacts négatifs potentiels et réels sur les populations affectées par le projet. Néanmoins, il n’est pas envisagé des déplacements physiques et/ou économiques permanents et/ou temporaires, ni des moyens de compensation liées aux pertes de biens ou usages d’un bien liées aux projets Seuil. Les projets n’induiront pas de tels impacts négatifs.

7.2.6 Engagement avec les parties prenantes bénéficiaires de base

Dans le cadre du programme Threshold du Togo, il existe deux bénéficiaires principaux : des ministères (MUHRF, MENTD, MATDDT, MAEDR) ou agences publiques (l’ARCEP, l’ANCY, l’ATD, l’ANID, la SIN) et les populations rurales (populations vulnérables, les femmes, les jeunes). L’opérationnalisation des activités dans le secteur requiert l’engagement des entités bénéficiaires institutionnelles notamment. Ces Entités publiques chargées de la mise en œuvre au bénéfice direct desquelles l’assistance technique est fournie devront s’engager à collaborer avec les consultants pour les services attendus. Cet engagement de collaboration et de fourniture d’indicateurs permet d’évaluer le niveau de mise en œuvre des réformes dans les deux secteurs

foncier et TIC. Il s'agit également des entités chargées de mettre en œuvre les recommandations du Consultant en assistance technique, après leur adoption.

Dans le même sens, les parties prenantes communautaires (les populations) constituées des autorités locales, les associations de développement, les ONG impliquées devront également assurer leur engagement à accompagner et participer activement à la mise en œuvre de toutes les activités prévues du programme, en tenant compte de la programmation établie dans le temps et de leur déroulement sur les sites. A ce titre, la collaboration et la transparence dans des informations, la réduction des contestations, des conflits d'intérêt sont des déterminants de prise d'engagement pour un bon déroulement des activités du programme Threshold.

7.2.7 Ressources et responsabilités des parties prenantes

Les ressources et les responsabilités sont définies dans les accords d'entités de mise en œuvre du programme intitulé "implementing entity agreement". Ce document d'accord décrit les besoins en ressources humaines adéquates pour la réalisation des livrables au niveau de chaque entité responsable (les ministères concernés). L'accord décline également les moyens financiers et techniques mis à la disposition pour les opérations spécifiques aux activités relevant du programme. L'ensemble de ces dispositions a été prévu dans l'accord de financement du programme Seuil. Par ailleurs, les parties prenantes hors de ces ministères de mise en œuvre, les responsabilités et les ressources à disposition sont intégrés dans le manuel du FAP, du POM et des budgets opérationnels impliquant ces acteurs. Ces ressources et responsabilités s'étendent dans la réalisation des livrables par l'assistance technique et les activités des sectoriels en lien avec les projets du Seuil. En termes de responsabilités, OMCA-Togo assure la coordination dans la mise en œuvre des activités du programme. Il veille à l'exécution des livrables attendus des consultants et des ministères responsables. Il veillera également à la bonne exécution de toutes les missions relevant du programme afin de parvenir aux résultats attendus. Les ressources seront déployées pour les activités d'entité conformément aux "*accords d'entités*" qui mettent en place les moyens

disponibles et les responsabilités des différentes parties qui signent ces accords. Dans le cadre du programme, il est prévu la signature d'un accord commun pour les parties.

7.2.8 Tenue des registres et documentation

Les registres sont aussi importants pour la gestion des relations avec différentes institutions et les prestataires qui offrent des services ou produisent des marchandises à OMCA-Togo. Les accords contractuels conclus font partie de ses registres de l'Entité de mise œuvre du Togo. En effet, dispose de deux types de registres : le registre électronique et le registre document en support papier pour des besoins de redevabilité vis-à-vis du partenaire MCC et du GdT (des comptes rendus, des photos, des vidéos, tous autres documents). Ces registres et documents liés à l'exécution des contrats et des livrables des prestataires en lien avec les entités de mise en œuvre du programme. Cette documentation essentielle au suivi et à l'évaluation des indicateurs de mise en œuvre du programme et des avancées du pays vers des standards de performance en matière de gestion foncière et d'accessibilité des TIC est une condition extrêmement indispensable pour l'atteinte des exigences du Threshold en vue de l'accord pour un programme Compact. Ces registres incluent également les documents de procédure et de processus de mise en œuvre du programme selon les politiques en matière de gestion des finances, de transparence dans la passation des marchés (FAP, POM, QDRP, les politiques de confidentialité, conflits d'intérêt, etc.).

8 CADRE DE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES OU DES GRIEFS (MGP/MGG)

Lors de l'exécution du programme, OMCA-Togo mettra en place un mécanisme d'enregistrement, de traitement et de résolution des griefs/ plaintes. Ce mécanisme est conçu pour enregistrer les préoccupations desdites communautés qui sont liées à la performance environnementale et sociale du programme et pour faciliter la recherche de solutions. Le mécanisme de règlement des griefs est fonction des risques et des impacts négatifs du projet et est essentiellement utilisé pour le recours des communautés affectées vers les lieux ou institutions désignées. Il a pour objectif de permettre

la résolution rapide des questions soulevées, en utilisant un processus de consultation transparent, approprié sur le plan culturel et facilement accessible sans imposer de coût à la partie faisant part de ses préoccupations et sans l'exposer à des représailles ou intimidations quelconques. Le mécanisme ne fait pas obstacle ni n'est conçu pour faire entorse aux procédures judiciaires ou administratives nationales. OMCA-Togo fournira dans l'exécution des projets Threshold, aux communautés bénéficiaires toutes les informations sur le mécanisme avec une large divulgation auprès de ces dernières. Cette démarche permet également d'assurer le processus d'engagement des parties prenantes. Un MGG/MGP sera élaboré en document séparé suivi de la validation et l'appropriation par les parties prenantes, en connaissance de cause, c'est-à-dire de façon éclairée et transparente.

9 CONCLUSION

Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) constitue un outil opérationnel pour OMCA-Togo afin d'assurer une mobilisation permanente sur le terrain dans le cadre de l'exécution des activités du programme Seuil. Le PEPP fait suite à l'élaboration du système de gestion environnementale et sociale de OMCA-Togo. Ce dernier souligne les engagements du Togo dans le respect des mesures de durabilité environnementale et sociale, sur les aspects d'intégration sociale et genre, et ceci en conformité avec les politiques de MCC et de la réglementation en la matière en République du Togo. C'est pour cela que le PEPP fait partie des conditions préalables aux décaissements de MCC pour le compte de la mise en œuvre des activités à OMCA-Togo. A cet effet, l'annexe 2 relative aux "conditions préalables au décaissement des fonds du don autre que les frais remboursables", alinéa 3 souligne l'obligation pour la partie gouvernementale du Togo de soumettre un plan pour l'implication des parties prenantes. A l'issue du recrutement de l'AT, un plan d'engagement des parties prenantes spécifiques pour chaque projet sera élaboré et mis en œuvre par le TIC et LRAP.

**ANNEXE 1 : FICHE D'IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES
ET LEUR INTERET AU PROGRAMME SEUIL**

Parties prenantes	Intérêt dans l'activité	Nature de l'intérêt (+, -, +/-)

ANNEXE 2 : Outil pour enregistrer l'importance et l'influence des parties prenantes

Tableau d'importance et d'influence des parties prenantes du programme

Parties prenantes	Importance (1 à 5, 5= la plus importante)	Influence (1 à 5; 5= la plus influente)

Matrice de l'importance et de l'influence des parties prenantes au programme Seuil

IMPORTANCE	GROUPE 1	GROUPE 2
	IMPORTANCE FORTE/INFLUENCE FAIBLE	IMPORTANCE FORTE/INFLUENCE FORTE
	GROUPE 3	GROUPE 4
	IMPORTANCE FAIBLE/INFLUENCE FAIBLE	IMPORTANCE FAIBLE/INFLUENCE FORTE
	INFLUENCE	

Indication : Faible : échelle de 1 à 2

Fort : échelle de 3 à 5

ANNEXE 3: MESSAGES CLÉS DU PROJET LRAP

Message clé 1

Le projet LRAP soutient la mise en application du code foncier en développant de nouveaux décrets afin de permettre aux femmes et aux hommes de sécuriser plus facilement leurs droits fonciers.

Messages d'accompagnement

Le projet assistera le gouvernement dans l'élaboration de décrets d'application afin de mettre en œuvre le nouveau code foncier.	Le projet contribuera à protéger les droits fonciers légitimes des hommes, des femmes et de des personnes vulnérables dans cinq zones de test à travers le pays.	Le projet testera différentes approches pour la protection des droits fonciers ruraux sur cinq sites dans le pays. Cela signifie que ce qui est testé sur un site peut être différent de ce qui est testé sur un autre site.
--	--	--

Message additionnel d'accompagnement : Qu'est-ce qu'un décret d'application ? Un décret d'application apporte des précisions à une loi. Par exemple, le Code foncier stipule que les droits fonciers peuvent être enregistrés, mais comment faire ? Un décret d'application fournira des instructions détaillées sur la manière d'enregistrer les terres.

Message clé 2

Avec le projet LRAP, le gouvernement va améliorer la cartographie des droits fonciers, le registre foncier rural, le processus d'enregistrement et la résolution des conflits liés à la terre.

Messages d'accompagnement

Le projet examinerait différentes façons de faire la cartographie des droits fonciers, de stocker et de gérer les informations qui en résultent, et faciliterait l'enregistrement des droits fonciers et la résolution des conflits fonciers.	Le projet collectera les informations des cinq sites de test sur ce qui a bien fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et pourquoi, et les partagera avec le gouvernement pour qu'il puisse rédiger les décrets d'application sur cette base.	Les décrets d'application permettront aux femmes et aux hommes des zones rurales d'obtenir plus facilement leurs droits fonciers, ce qui, à long terme, créera un marché foncier plus fonctionnel, augmentera la productivité et améliorera l'économie.
---	--	---

Message clé 3

Le projet LRAP vise à assurer l'égalité des sexes dans l'accès à la propriété rurale.

Messages d'accompagnement

Le projet analysera les défis et les opportunités que les femmes et les hommes rencontrent pour garantir leurs droits fonciers sur les sites tests.	Les conclusions sur les expériences des femmes et des hommes dans l'obtention de leurs droits fonciers dans les sites tests faciliteront le développement de décrets d'application qui soutiennent l'égalité des sexes dans l'accès aux droits fonciers.	Le projet vise à développer pleinement les dispositions du code foncier qui reconnaissent toutes les formes de droits fonciers, notamment ceux qui sont le plus souvent détenus par les femmes, et à améliorer la sécurité foncière des femmes.
---	--	---

Messages additionnels d'accompagnement :

Le projet développera et consolidera les dispositions du code foncier qui soutiennent l'accès des femmes à la propriété foncière.

Le projet contribuera à protéger les droits fonciers légitimes des hommes et des femmes dans cinq zones test du pays.

Message clé 4

Dans le cadre du LRAP, les communautés de cinq zones mettront à l'essai différentes approches pour garantir les droits fonciers et participeront à la formulation de décrets d'application du nouveau code foncier.

Messages d'accompagnement

La participation active des communautés sur les sites tests pour essayer différentes approches de sécurisation des droits fonciers est essentielle pour développer les décrets d'application nécessaires à l'exécution du nouveau code foncier.	Les décrets d'application qui seront élaborés au cours du projet permettront aux personnes de tout le pays, y compris les femmes et les groupes vulnérables, d'identifier, d'enregistrer et de protéger leurs droits fonciers plus simplement, facilement et rapidement - et à moindre coût.	Le projet aidera le gouvernement à élaborer un nouveau cadre réglementaire afin de mettre en œuvre d'une manière plus efficace le nouveau code foncier.
---	--	---